



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

malgré-nous

Question écrite n° 56476

Texte de la question

M. Jean-Claude Bateux appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la douloureuse situation des anciens, incorporés de force dans le RAD et KHD, restés en l'attente de la mise en application de la décision prise le 25 juin 1998 par le comité directeur de la fondation Entente franco-allemande du versement d'une allocation. Son application définitive est liée à la connaissance du montant de la participation gouvernementale à son financement. Or, à ce jour, ce montant n'est pas encore connu et depuis le 31 mars 1999 il y a forclusion pour le dépôt des demandes. Les personnes éventuellement bénéficiaires sont très âgées pour la plupart d'entre elles et de santé précaire. Victimes de la barbarie nazie, elles ont beaucoup souffert et gardent dans leur vie quotidienne des séquelles de cette terrible période. Ce retard les inquiète et elles s'interrogent sur le respect de la parole donnée. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier très rapidement à ce manquement, afin que disparaisse un profond sentiment d'injustice et d'oubli ressenti par ces anciens incorporés de force dans le RAD et KHD.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants sur la situation des personnes ayant été incorporées de force dans des formations paramilitaires qui n'ont pas participé à des combats ou Reichsarbeitsdienst (RAD/KHD). Le Gouvernement, après avoir examiné attentivement ce dossier, a approuvé la décision prise le 25 juin 1998 par le comité directeur de la fondation Entente franco-allemande d'élargir à cette dernière catégorie d'incorporés de force le droit à l'allocation unique qu'elle est chargée de distribuer. C'est en effet dans le cadre de l'accord franco-allemand du 31 mars 1981 et des fonds qui ont été réservés pour l'application de cet accord que la solution doit être trouvée. Dans cette perspective, un recensement des bénéficiaires a été effectué. Plus de 9 000 dossiers recevables ont été déposés. Le conseil d'administration de l'Entente a certes conditionné, jusqu'à présent, le versement lui incombant à la participation de l'Etat. Le Gouvernement ne s'estime cependant pas tenu par cet engagement mais le secrétaire d'Etat, conscient de l'âge avancé des intéressés, n'abandonne pas ses démarches afin d'obtenir le règlement définitif et rapide de ce dossier spécifique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bateux](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56476

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 227

Réponse publiée le : 19 mars 2001, page 1649